



AL BARAKA BANK

Les nouvelles conditions de financement des crédits d'AL BARAKA BANK :

- Revenu mensuel minimum pour les salariés célibataires : 22 000 DA.
- Revenu mensuel minimum pour les salariés mariés : 25 000 DA.
- Revenu annuel minimum pour les professions libérales intellectuelles (médecins, pharmaciens, notaires, avocats,.....) : 300 000 DA.
- Apport personnel minimum : 20 %.
- Quotité de financement maximum : 80%.
- Taux de marge bénéficiaire : 8.5 %.
- Durée de remboursement maximum : 60 mois.
- Limite d'âge maximum à la dernière échéance : 65 ans (hommes et femmes).
- Plafond du montant de financement : 2.000.000 DA.
- Mensualité :
 - 33 % pour un revenu supérieur ou égal à 22 000 DA et inférieur à 40 000 DA.
 - 40 % pour un revenu supérieur ou égal à 40 000 DA (avec l'accord du client).-Taux de prime de l'assurance crédit : 2.15 %.
- Traitement sur site (l'agence) des dossiers de la clientèle exerçant une profession libérale intellectuelle, ainsi que les retraités et ceux ayant une indemnité de pension permanente et régulière.
- En fournissant le dossier de demande de crédit, une pièce d'identité CIN au cas où le permis de conduire n'existe pas.



AL BARAKA BANK

DOSSIER A FOURNIR

Crédit Véhicules touristiques pour Particuliers Salariés et retraités

Documents exigés :

01. formulaires standard, légalisée.

02-un extrait d'acte de naissance. (Pour les célibataires moins de 25.000,00 DA extrait de naissance N°12).

03-Une fiche familiale.

04- un certificat de résidence au domicile permanent.

05-copie de la pièce d'identité en cours de validité.

06- un extrait d'acte de mariage en cas de caution solidaire du conjoint.

07-Une attestation de travail récente portant la mention permanent. (Notification d'attribution d'une pension de retraite pour les retraités).

08-Les trois dernières fiches de paie dûment cachetées par la Direction du Personnel, déclaration annuelle des salaires auprès de la Sécurité Sociale (DAS) pour les entreprises privées.

09. Une copie légalisée de la carte d'immatriculation à la sécurité sociale.

10. Une facture pro forma du véhicule à acquérir délivrée par le fournisseur au nom de la Banque AL BARAKA D'ALGERIE pour le compte du client.

11. Un chèque annulé.

En cas de caution du conjoint prière présenter les pièces ci-dessus N° 02.05.07.08.09.11